Docusign Envelope ID: 2692F1D4-BEF7-80ED-8046-C2335ECCBD75

DEPANNAGE GARDIENNAGE HADJADJ
Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Poujeau Lagnet
33290 LE PIAN-MEDOC
392 932 943 RNE RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-quatre avril,

La Société C.D.F.R., société par actions simplifiée au capital de 2 300 763,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 834 545 592, dont le siège social se situe au 552 Route de Pauillac 33290 LE PIAN-MEDOC, représentée son Président Monsieur Vincent HADJADJ LEVY,

Propriétaire de la totalité des 500 actions composant le capital social de la Société DEPANNAGE GARDIENNANGE HADJADJ,

Associée unique et Présidente de ladite Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

La Société C.D.F.R., Présidente et associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

Par décisions ordinaires :

-
-
-

Par décisions extraordinaires :

- Rectification de la valeur nominale des actions et modification corrélative de l'article 8 des statuts.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Par décisions ordinaires :

PREMIERE DÉCISION

Docusign Envelope ID: 2692F1D4-BEF7-80ED-8046-C2335ECCBD75

DEUXIEME DÉCISION

TROISIEME DÉCISION

Par décisions extraordinaires :

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée unique décide de rectifier la valeur nominale des actions composant le capital social et de modifier corrélativement l'article 8 des statuts.

À cet effet, l'Associée unique adopte la nouvelle rédaction suivante de l'article 8 des statuts :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de SEPT MILLE SIX CENT VINGT-DEUX EUROS ET QUARANTE-CINQ CENTIMES (7 622,45 €), divisé en CINQ CENTS (500) actions de 15,2449 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées, toutes de même catégorie.

L'Associée unique précise que cette rectification n'emporte aucune modification du montant du capital social, lequel demeure fixé à 7 622,45 euros.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui sera mentionné sur le registre des décisions tenu au siège social et un exemplaire original numérique signé par l'Associée unique sera conservé dans les archives de la Société. A cet effet, un original numérique des présentes est remis à la Présidente qui le reconnaît. Le présent acte est signé par voie électronique, par l'intermédiaire de l'application DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».
En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1368 du Code Civil, les signataires reconnaissent qu'ils ont signé cet acte par voie électronique, et que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

Docusign Envelope ID: 2692F1D4-BEF7-80ED-8046-C2335ECCBD75

AINSI FAIT ET SIGNE EN UN SEUL EXEMPLAIRE ORIGINAL NUMERIQUE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 1375 DU CODE CIVIL, QUI SERA REMIS AVEC LE CERTIFICAT DE REALISATION AU SIGNATAIRE.

La Société **C.D.F.R.**
Associée unique et Présidente
Représentée par Monsieur Vincent HADJADJ LEVY

Signé par :
Vincent HADJADJ LEVY
A761C9D627AF451...